

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		1 Page
	NOTE D'INFORMATION	COURRIER/		
		Création	MàJ	Vérification
		7 novembre 2013		7 novembre 2013
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : François GAYTTE Poste34660	7 novembre 2013	8 novembre 2013	Jusqu'au 9 décembre 2013

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE CADRE DE SANTE – FILIERE INFIRMIERE, MEDICO-TECHNIQUE**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

Vu – la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu – le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu – l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours internes sur titres et externes sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours externe sur titres est ouvert en vue de pourvoir :

- 1 poste de cadre de santé, filière infirmière : infirmier
- 2 postes de cadres de santé, filière médico-technique : technicien de laboratoire

ARTICLE 2 : Ce concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres, diplômes ou autorisations requis pour être recrutés dans les corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 2010-1139 du 29 septembre 2010, n° 2011-746 du 27 juin 2011 et n° 2011-748 du 27 juin 2011, et du diplôme cadre de santé ou certificat équivalent, ayant exercé dans le secteur privé ou public une activité professionnelle de même nature et équivalente à celle des agents appartenant aux corps précités au moins cinq ans à temps plein ou une durée de 5 ans d'équivalent temps plein.

ARTICLE 3 : Le DOSSIER D'INSCRIPTION au concours peut-être obtenu en téléphonant à l'hôpital de Cimiez, Direction des Ressources Humaines, secteur concours, au 04.92.03.46.54.

Il devra être retourné :

**Au plus tard le 9 décembre 2013
(date de clôture des inscriptions)**

**A L'HOPITAL DE CIMIEZ
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
4, Avenue Reine Victoria
06003 NICE Cedex 1**

Le cachet de la poste faisant foi, les dossiers doivent être envoyés IMPERATIVEMENT PAR COURRIER POSTAL.

LE DIRECTEUR GENERAL


 Emmanuel BOUVIER MULLER